

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2014-2015

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC



CONSERVATOIRE

de musique et d'art dramatique du Québec

Conservatoire
de musique
et d'art dramatique

Québec



ISBN 978-2-550-73970-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-73971-5 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2015

Ce document est également disponible en version PDF
dans le site Internet du Conservatoire : conservatoire.gouv.qc.ca

Photo en page couverture avant : Les élèves finissants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, *L'Amour Molière*,
mis en scène par Carl Béchar, présenté en janvier 2015

Photo : Maxime Côté

CONSERVATOIRE

de musique de Val-d'Or

CONSERVATOIRE

de musique de Trois-Rivières

CONSERVATOIRE

de musique de Gatineau

CONSERVATOIRE

d'art dramatique de Montréal

CONSERVATOIRE

de musique de Montréal

Québec, le 23 novembre 2015

Madame Hélène David
Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel d'activités du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2015.

Ce rapport a été produit conformément aux dispositions de la loi constitutive de la corporation du Conservatoire et vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, madame la ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,



Marie-France Maheu



Lysandre Ménard, élève en piano, au Conservatoire de musique de Montréal, a fait des débuts remarquables au cinéma en interprétant le rôle d'une pianiste dans le film *La passion d'Augustine* réalisé par Léa Pool. On la voit ici en compagnie de Céline Bonnier, diplômée du Conservatoire d'art dramatique de Québec, qui incarne le personnage de mère Augustine.

TABLE DES MATIÈRES

LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	4
LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
LA MISSION ET LE MANDAT DU CONSERVATOIRE	8
LES FAITS SAILLANTS	9
L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE	9
LA SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE	10
LA LISTE DES DIPLÔMÉS ET DES LAURÉATS D'UN PRIX DU CONSERVATOIRE	11
L'ORGANIGRAMME	14
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	15
L'UTILISATION DES RESSOURCES	17
LES RESSOURCES HUMAINES	17
LES ÉTATS FINANCIERS	19
RAPPORT DE LA DIRECTION	19
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	20
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ	22
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	23
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	24
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	25
NOTES COMPLÉMENTAIRES	26
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	36
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	37
LA FONDATION DU CONSERVATOIRE	38
ANNEXES	39
L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF	39
L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	39
LES MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES	39
LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS	40
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	41
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CONSERVATOIRE	41

LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Photo: Mathieu Corriveau

L'année 2014-2015 a été marquée par de nombreux événements provoqués par une situation financière préoccupante, et je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que nous les avons tous ressentis comme une onde de choc.

Dans ce contexte, tout le monde a mis la main à la pâte afin de préserver la mission du Conservatoire et d'assurer la formation musicale et théâtrale sur l'ensemble du territoire. Je tiens à souligner plus particulièrement la tournée de tous les établissements du réseau par madame Hélène David, ministre de la Culture et des Communications. Au cours de cette tournée, la ministre a rencontré les professeurs, les membres du personnel, les élèves ainsi que les partenaires de chaque milieu afin d'entendre leurs inquiétudes, leurs malaises tout autant que leurs constats, leurs souhaits, leurs projets, leurs coups de cœur et leur fierté de faire partie de la grande famille du Conservatoire.

Une autre preuve de ses convictions à l'égard de cette institution a été l'octroi d'une somme supplémentaire de 1,8 M\$ pour l'année financière 2015-2016 afin de soutenir nos efforts vers l'équilibre budgétaire et la résorption du déficit. Madame David a aussi mené à bien les consultations particulières et l'étude détaillée de la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 48 modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Je tiens à la remercier pour son intérêt et son appui indéfectible sans lesquels l'avenir du Conservatoire aurait été compromis.

Parallèlement à ces démarches, le conseil d'administration a tenu neuf séances, dont cinq séances extraordinaires. Les comités du conseil se sont réunis à plusieurs occasions, pour jouer leur rôle habituel ou pour accomplir des tâches spéciales telles que le processus de sélection du directeur général. La situation et les nombreux enjeux à analyser ont exigé des membres un engagement accru et une grande disponibilité.

Je veux souligner l'apport de l'équipe de la direction générale qui a mis toute son énergie, entre autres, à resserrer le budget, à collaborer avec le Ministère à l'élaboration du projet de loi n° 48 ainsi qu'à la préparation de la Commission parlementaire, et à faire en sorte que les activités du réseau répondent toujours à nos exigences d'excellence.

Je suis heureuse de constater que les solutions dégagées en si peu de temps portent déjà leurs fruits puisque ce rapport présente un déficit bien inférieur à celui prévu en début d'année, ce qui augure bien pour les prochaines années. Bien sûr, la situation financière du Conservatoire exigera de notre part une vigilance de tous les instants et nous garderons résolument le cap sur la résorption du déficit.

Pour terminer, je veux exprimer à nos élèves notre reconnaissance pour la confiance qu'ils accordent à notre institution. Je veux leur réitérer notre volonté de leur offrir une formation à la hauteur de leurs attentes. De même, je désire manifester mon appréciation aux membres du conseil d'administration et de ses divers comités pour leur contribution, ainsi qu'à l'ensemble du personnel du Conservatoire : la directrice générale par intérim, madame Danielle Dubé, les professeurs ainsi que le personnel administratif du Conservatoire, ces gens qui travaillent toujours avec autant de passion et de dévouement. Finalement, je souhaite la bienvenue à monsieur Marc Lalonde, nouvellement nommé directeur général du Conservatoire. J'ai confiance que le conseil d'administration et le personnel enseignant et administratif lui apporteront tout le soutien nécessaire à la réalisation de notre mission, de nos projets et des défis qui nous attendent.

Marie-France Maheu
Présidente du conseil d'administration



LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Arrivé en poste quatre mois après l'exercice financier et l'année scolaire sur lesquels porte le présent rapport, il serait prétentieux de ma part d'oser une reddition de comptes sans en informer d'abord le lecteur.

Loin de moi la tentation d'éviter de porter le poids de tous les résultats de l'exercice passé. Mais je ne voudrais pas m'en arroger les éléments les plus positifs, dont le mérite revient évidemment à toute l'équipe du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Ainsi, nous devons remercier les professeurs, le personnel administratif et de soutien, l'équipe de direction menée par madame Danielle Dubé qui a assumé avec efficacité la direction générale par intérim pendant les neuf derniers mois de l'exercice qui avait bien mal débuté, et également les membres du conseil d'administration présidé avec engagement par madame Marie-France Maheu, depuis octobre 2014.

L'exercice de reddition est par ailleurs plus encourageant qu'appréhendé puisque cette année particulière se solde financièrement au-delà des attentes que l'équipe de direction avait, il y a quelques mois à peine. Sur le plan des opérations, l'exercice surpasse également ce qu'un nouveau directeur général pouvait espérer après les turbulences subies par l'organisation en début d'année. Mais ne sous-estimons pas pour autant le sérieux de la situation financière du Conservatoire qui termine l'exercice avec un déficit non négligeable qui s'ajoute au déficit cumulé déjà très lourd : il mérite toute notre attention. Toutefois, reconnaissons que le déficit annuel de 649 048 \$ a été réduit de 64 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette réduction durable est le fruit d'efforts importants et de mesures permettant de diminuer de façon significative les charges, sans affecter le service rendu aux élèves et les activités de l'institution.

Ces mesures ont été de trois ordres, soit la rationalisation significative des effectifs de la direction générale et du personnel administratif et de soutien des établissements résultant en l'abolition nette de trois postes de cadre et de huit postes administratifs et de soutien; la rétrocession d'espaces locatifs d'une superficie totale de 880 m²; et le renforcement des mesures de contrôle de plusieurs postes de dépenses de fonctionnement. Ces actions ont évidemment affecté plusieurs personnes et, au premier chef, celles qui ont été licenciées. Celles-là et toute autre personne ayant quitté l'organisation cette année, après y avoir contribué loyalement, méritent toute notre reconnaissance.

Parallèlement, de nouvelles personnes se sont jointes à l'équipe en cours d'année ou ont vu leurs responsabilités accrues. Mentionnons, parmi elles, Régis Rousseau qui, après avoir dirigé le Conservatoire de musique de Saguenay, a été nommé directeur des études du Réseau. Louise Bouchard, qui a assuré l'intérim de la direction du Conservatoire de Saguenay, s'est vue confirmée définitivement dans ses fonctions de directrice de l'établissement. Marc Langis, fort d'une riche carrière de musicien, a également été nommé directeur du Conservatoire de musique de Gatineau, tandis que le metteur en scène et professeur d'art dramatique Michel Nadeau a été nommé directeur par intérim du Conservatoire d'art dramatique de Québec.

Sur le plan pédagogique, l'année 2014-2015 a été, par ailleurs, le chantier de nombreux développements. En ce qui a trait à la pédagogie musicale, un comité spécial de la Commission des études de cette discipline s'est penché sur les processus et l'encadrement de l'évaluation de nos élèves, tout au long de leur formation au Conservatoire, afin de s'assurer de la pertinence des politiques de l'institution. Cet exercice mènera éventuellement à des modifications aux balises d'évaluation et au développement de passerelles de mise à niveau réaffirmant du même coup les normes d'excellence de la formation au Conservatoire. Un autre comité de professeurs a abordé les défis de l'enseignement à distance, déjà offert pour certaines matières théoriques pour les groupes de petite taille, et cela, en vue d'une utilisation plus efficace de cette modalité. Un horizon de cinq ans est envisagé pour l'implantation de nouveaux outils technopédagogiques et de mesures d'encadrement mieux adaptées.

Une refonte majeure des Programmes externes a été initiée. Ces programmes se devaient d'être revus afin de mieux refléter les conditions de la pratique d'aujourd'hui. Ainsi, en plus de cette révision des contenus techniques et du répertoire, d'un meilleur étalement des cheminements sur les années de formation et de l'ajout des disciplines Chant et Harpe, les programmes Éveil musical et Préconservatoire ont aussi été développés, au bénéfice d'une meilleure initiation musicale des enfants et d'une préparation adéquate à une admission au Conservatoire. Ces nouveaux Programmes externes, actualisés grâce à la collaboration de professeurs du Conservatoire et de professeurs partenaires, permettront de développer et de consolider les liens entre les établissements du Conservatoire et leurs milieux respectifs, assurant une meilleure continuité entre la formation initiale et la formation supérieure spécialisée.

En art dramatique, une révision des programmes de formation spécialisée en Jeu et en Scénographie a été réalisée pour une meilleure adéquation avec les exigences des professions. De plus, un travail de réflexion a été amorcé dans le but d'élaborer un volet Programmes externes en art dramatique. Les établissements du Conservatoire, qui enseignent l'art dramatique à Montréal et à Québec, pourraient ainsi tisser des liens encore plus privilégiés avec différents éducateurs et intervenants en art dramatique dans d'autres régions, et ce, à travers le réseau des établissements existants du Conservatoire.

Le résultat le plus heureux de l'année est sans contredit la diplomation telle qu'attendue de nombreux élèves de tout niveau, que nous félicitons sincèrement pour leur réussite et leur persévérance. Souhaitons à ceux qui nous quittent au terme de leurs études une carrière riche et diversifiée, digne des rêves qui les ont menés et maintenus au Conservatoire. Nous avons confiance en eux et en leurs moyens.



À l'automne 2014, Amélie Bergeron, diplômée en Mise en scène et création du Conservatoire d'art dramatique de Québec en 2012, a remporté le Prix Coup de cœur Télé-Québec du Festival de théâtre à L'Assomption pour sa pièce *Jusqu'à la lie*.

D'ailleurs, d'année en année, nos jeunes diplômés en musique, tout comme nos élèves, se distinguent sur les scènes nationale et mondiale. Pour n'en nommer que quelques-uns, saluons le pianiste Xiaoyu Liu (actuellement élève en piano au Conservatoire de musique de Montréal) qui a remporté le Prix d'Europe, Odéli Bilodeau Bergeron, soprano, (Conservatoire de musique de Montréal, 2012), lauréate du Premier Prix au Festival international de musique baroque de Lamèque, sans oublier Charles Richard-Hamelin (actuellement élève en piano au Conservatoire de musique de Montréal), qui a réussi l'exploit d'être retenu parmi les 84 candidats participant à la 17^e édition du Concours international de piano Frédéric-Chopin de Varsovie, ce qui l'a mené récemment à remporter le Deuxième Prix de la finale, ainsi que le prix Krystian-Zimerman de la meilleure interprétation d'une sonate. En art dramatique, David Bouchard, (finissant 2015, Conservatoire d'art dramatique de Québec) se voyait remettre la bourse de la Fondation Hnatyshyn, catégorie interprétation dramatique - théâtre français, à l'instar de Zoé Tremblay (actuellement élève au Conservatoire d'art dramatique de Montréal).

Au cours de l'année, la violoncelliste Emmanuelle Beaulieu Bergeron (Conservatoire de musique de Montréal, 2013) remportait le poste de violoncelle associé à l'Orchestre symphonique de Toronto, Vincent Boilard (Conservatoire de musique de Rimouski et Conservatoire de musique de Québec, 2009), hautboïste et déjà professeur au Conservatoire de musique de Rimouski, se qualifiait à titre de premier hautbois associé à l'Orchestre symphonique de Montréal, la bassoniste Gabriele Dostie-Poirier (Conservatoire de musique de Montréal, 2015) était choisie pour occuper le poste de deuxième basson à l'Orchestre Métropolitain, tandis que le ténor Luc Robert (Conservatoire de musique de Montréal, 2002) faisait ses débuts au Metropolitan Opera de New York.

Du côté de l'art dramatique, Amélie Bergeron (Conservatoire d'art dramatique de Québec, 2012) a remporté le Prix Coup de cœur Télé-Québec du Festival de théâtre à L'Assomption pour sa pièce *Jusqu'à la lie*. Catherine Chabot (Conservatoire d'art dramatique de Montréal, 2013) a gagné le Prix du Centre des auteurs dramatiques avec *Zone Homa* pour l'Auteur le plus prometteur 2015. Fabien Cloutier (Conservatoire d'art dramatique de Québec, 2001) vient de remporter le Prix du Gouverneur général pour sa pièce *Pour réussir un poulet* et a reçu le Prix Gratien-Gélinas pour sa pièce *Billy (les jours de hurlement)*. Steve Gagnon (Conservatoire d'art dramatique de Québec, 2008) a gagné le Prix des abonnés des bibliothèques de Québec avec son texte *Chaque automne j'ai envie de mourir*, écrit en collaboration avec Véronique Côté (Conservatoire d'art dramatique de Québec, 2002). Édith Patenaude (Conservatoire d'art dramatique de Québec, 2006) a gagné le Prix de la mise en scène de la Fondation du Trident pour *Absence de guerre*, tandis que Catherine St-Laurent (actuellement élève au Conservatoire d'art dramatique de Montréal), a été nommée aux Jutra 2015 dans la catégorie Meilleure actrice de soutien et aux Prix Écrans canadiens 2015 pour son rôle dans le film *Tu dors Nicole*.

Au chapitre des partenariats pédagogiques et d'action culturelle, déjà nombreux entre le Conservatoire et différents établissements d'enseignement secondaire, collégial ou universitaire et organismes culturels de plusieurs régions du Québec, l'année 2014-2015 a été riche en développements. Elle a vu la mise en œuvre d'un partenariat entre le Conservatoire de musique de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais pour la formation des enseignants en musique, le développement d'une entente-cadre de collaboration entre le Conservatoire de musique de Saguenay et le Collège d'Alma au Lac Saint-Jean, la mise sur pied d'un concours d'écriture dramaturgique, fruit d'une collaboration entre le Conservatoire d'art dramatique de Montréal, la Ville de Montréal, l'École nationale de théâtre du Canada et le Centre des auteurs dramatiques et, finalement, le début d'un partenariat d'échange de services entre le Conservatoire de musique de Val-d'Or et le Festival de contes et légendes en Abitibi-Témiscamingue.

Malgré les incertitudes vécues par le Conservatoire, à l'automne 2014, la campagne « ENTREZ EN SCÈNE » de recrutement des élèves pour 2015-2016, pertinemment appuyée par la signature « LE CONSERVATOIRE, PLUS PRÉSENT QUE JAMAIS ! » a fait mouche en assurant des résultats légèrement supérieurs à l'année précédente. De plus, le Conservatoire d'art dramatique de Montréal et le Conservatoire de musique de Trois-Rivières n'ont pas manqué de célébrer leurs 60^e et 50^e anniversaires respectifs.

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ne s'est donc pas apitoyé. Au contraire, il a fait montre d'une créativité et d'une vitalité qui ont touché profondément la société québécoise, les milieux culturels et les communautés des régions où il est établi. Il a clairement convaincu nos élus de confirmer la mission de l'institution tout en modernisant la loi qui la fonde. Nous les remercions tous et, au premier chef, notre ministre de la Culture et des Communications, madame Hélène David, qui a démontré sans équivoque son engagement envers l'institution au cours de sa visite de tous les établissements du Conservatoire durant l'année.

Finalement, nous remercions les élèves actuels et anciens du Conservatoire qui ont démontré avec art et émotion leur attachement à l'institution, les milieux artistiques et les acteurs des milieux socioéconomiques qui ont défendu et promu une large mission de notre institution, ainsi que les bénévoles et donateurs de la Fondation du Conservatoire pour leur généreux et indéfectible soutien.



Marc Lalonde,
Directeur général



Photo: Maxime Côté

Zoé Tremblay est étudiante de troisième année au Conservatoire d'art dramatique de Montréal et lauréate d'une bourse de 10 000 \$ de la Fondation Hnatyshyn, catégorie interprétation dramatique — théâtre français.

LA MISSION ET LE MANDAT DU CONSERVATOIRE

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été fondé par voie législative en 1942. La ministre de la Culture et des Communications est responsable de l'application de sa loi constitutive.

La MISSION du Conservatoire est d'assurer une formation professionnelle en musique et en art dramatique fondée sur l'excellence. C'est ainsi qu'il suscite et soutient dans le milieu culturel une formation de grande qualité, en même temps qu'il appuie les organismes essentiels à la vie musicale et théâtrale sur tout le territoire québécois.

Le MANDAT du Conservatoire consiste à administrer et à exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement de l'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement (RLRQ, chapitre C- 62.1, a.19).

Cinq VALEURS guident le Conservatoire dans ses actions et reflètent l'esprit qui anime le travail et les relations professionnelles et humaines : esprit d'équipe, intégrité, cohérence, respect et initiative.

Le Conservatoire est formé d'un RÉSEAU de sept établissements d'enseignement de la musique situés à Gatineau, à Montréal, à Québec, à Rimouski, à Saguenay, à Trois-Rivières et à Val-d'Or, et de deux établissements d'enseignement de l'art dramatique, à Montréal et à Québec, tous bien enracinés dans leur milieu.

Il est la seule institution d'État en Amérique du Nord qui offre des programmes de formation en musique en continuité, du niveau élémentaire jusqu'au second cycle universitaire. Ses programmes de formation professionnelle en art dramatique adoptent la structure des programmes des grandes écoles où tous les cours sont obligatoires, de l'entrée à la diplomation. D'une année à l'autre, il compte environ 800 élèves en musique et 75 élèves en art dramatique.

À la différence des institutions des systèmes scolaires collégial et universitaire, qui sont financées en fonction du nombre de leurs étudiants, le Conservatoire est financé à même les crédits du ministère chargé de la culture, à partir d'une enveloppe budgétaire annuelle qui limite et détermine le nombre de ses élèves. C'est pourquoi ces derniers y sont admis uniquement au mérite, par audition.

Prestigieuse institution de formation professionnelle en arts de la scène, le Conservatoire contribue activement au développement de la culture au Québec. Son rayonnement à l'étranger ainsi que celui de ses professeurs et de ses élèves passés et actuels témoignent de l'excellence de la formation dont il est l'héritier, et dont il se fait le promoteur, tant en musique qu'en art dramatique.

Photo : Gabrielle Courchesne Delisle



En mai 2015, le pianiste Jean-Luc Therrien, diplômé du Conservatoire de musique de Trois-Rivières, a remporté le troisième Prix du Concours international *Mauro Paolo Monopoli Prize*, qui avait lieu au *Teatro Curci* de Barletta, en Italie. Le jeune artiste a également gagné le Prix du public durant ce même concours.

LES FAITS SAILLANTS

L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE – PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préparatoire	74	60	88	50	28	45	45	390
Collégial	13	53	33	11	10	18	6	144
1 ^{er} cycle universitaire	12	74	46	6	8	11	7	164
2 ^e cycle universitaire	3	54	18	1	2			78
Stage de perfectionnement		4	3					7
Total	102	245	188	68	48	74	58	783

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Jeu (1 ^{er} cycle universitaire)	32	35	67
Scénographie (1 ^{er} cycle universitaire)		9	9
Mise en scène et création (2 ^e cycle universitaire)		1	1
Total	32	45	77

L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE – PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préconservatoire	1	45	24	6	0	7	9	92
Programmes externes	74	0	4	155	5	32	19	289
Total	75	45	28	161	5	39	28	381

ART DRAMATIQUE — FORMATION CONTINUE	CADM
Diction	8
Doublage – Débutant enfants	8
Doublage – Débutant adolescents	4
Doublage – Intermédiaire	4
Doublage – Débutant adultes	4
Doublage – Avancé adultes	2
Doublage – Débutant sénior (50 ans +)	2
Doublage – Œuvres d'animation	2
Doublage – Enfants/adolescents, perfectionnement	3
Interprétation pour la surimpression vocale	8
Technique du jeu au cinéma	10
Jeu théâtral	8
Voix et micro	8
Total	71

CMG : Conservatoire de musique de Gatineau
 CMM : Conservatoire de musique de Montréal
 CMQ : Conservatoire de musique de Québec
 CMR : Conservatoire de musique de Rimouski
 CMS : Conservatoire de musique de Saguenay
 CMTR : Conservatoire de musique de Trois-Rivières
 CMVD : Conservatoire de musique de Val-d'Or

CADM : Conservatoire d'art dramatique de Montréal
 CADQ : Conservatoire d'art dramatique de Québec

LA SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE – PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE – DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES BACCALAURÉATS ET MAÎTRISES	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Diplôme d'études collégiales en musique	3	14	11	1	2	2	2	35
Baccalauréat en musique	2	11	9	1	0	2	0	25
Maîtrise en musique	2	11	2	0	0	0	0	15
Total	7	36	22	2	2	4	2	75

MUSIQUE – AUTRES DIPLÔMES ET CERTIFICATS	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Certificat de niveau préparatoire	10	9	10	10	2	8	3	52
Certificat de niveau collégial	7	24	18	4	4	4	4	65
Certificats et diplômes de 1 ^{er} cycle universitaire	0	6	3	0	0	0	3	12
Certificats et diplômes de 2 ^e cycle universitaire	0	11	2	0	0	0	0	13
Certificat de stage de perfectionnement en musique	0	1	3	0	0	0	0	4
Total	17	51	36	14	6	12	10	146

PRIX AUX CONCOURS DE SORTIE (NIVEAU 2 ^e CYCLE UNIVERSITAIRE)		
Conservatoire de musique de Gatineau	2	2 avec grande distinction
Conservatoire de musique de Montréal	24	7 avec distinction et 5 avec grande distinction
Conservatoire de musique de Québec	4	1 avec distinction et 1 avec grande distinction
Conservatoire de musique de Trois-Rivières	1	
Total	31	8 avec distinction et 8 avec grande distinction

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Jeu (1 ^{er} cycle universitaire)	10	12	22
Scénographie (1 ^{er} cycle universitaire)		1	1
Mise en scène et création (2 ^e cycle universitaire)		1	1
Total	10	14	24

CMG : Conservatoire de musique de Gatineau
 CMM : Conservatoire de musique de Montréal
 CMQ : Conservatoire de musique de Québec
 CMR : Conservatoire de musique de Rimouski
 CMS : Conservatoire de musique de Saguenay

CMTR : Conservatoire de musique de Trois-Rivières
 CMVD : Conservatoire de musique de Val-d'Or

CADM : Conservatoire d'art dramatique de Montréal
 CADQ : Conservatoire d'art dramatique de Québec

LA LISTE DES DIPLÔMÉS ET DES LAURÉATS D'UN PRIX DU CONSERVATOIRE

DIPLÔMÉS EN ART DRAMATIQUE

Jeu

Jessika Aubé
Léa Aubin
David Bouchard-Rochette
Gabriel Cloutier Tremblay
Catherine Côté
Nicolas Dionne-Simard
Annie Ethier
Miguel Fontaine
Charles Fournier
Maylina Gauthier
Maxime Genois
Philippe Gougeon
Sophie Grenier
Maude Hébert
Delphine Hébert-Landré
Laury Huard
Vincent Nolin-Bouchard
Angélique Patterson
Philippe Prévost
Vincent Roy
Catherine St-Martin
Sarah Villeneuve-Desjardins

Scénographie

Cécile Lefebvre

Mise en scène et création

Simon Lemoine

LAURÉATS D'UN PRIX EN MUSIQUE

Prix avec grande distinction

Eliane Charest-Beauchamp – violon
Gaspard Daigle – contrebasse
Marianne Di Tomaso – violon
Julian Geisterfer – guitare
Caroline Gélinas – chant
Mathias Larivière – violon
Simon Rivet – guitare
Matthias Soly-Letarte – percussion

Prix avec distinction

Marie Bégin – violon
Denis Bernier Martin – violon
Martin Blais – musique de chambre
Samuel Clark – hautbois
Maude Desrosiers-Carbonneau – clarinette
Gabriele Dostie-Poirier – basson
Qiao Yi Miaomu – musique de chambre
Marc-André Riberdy – violoncelle

Prix

Thomas Bégin – musique de chambre
Éliane Bessette-Langlois – flûte
Matthieu Bourget – trombone
Monika Dongmo Mazanka – chant
Ariane Filion-Thériault – piano
Fernando Franco Murillo – composition électroacoustique
Bruno Laurence Joyal – trombone
William Li Wei Kuo – composition
Antoine Laporte – piano
Ludovik Lesage-Hinse – saxophone
Christophe Marois – alto
Cécile Muhire – chant
Anne-Sophie Paquet – violon
Jean-Mathieu Royer – trombone
Matthew Schoen – composition électroacoustique



Photo: Étienne Chénard

Le Conservatoire de musique de Québec a présenté en début d'année 2015, l'opérette *Trois valses* d'Oscar Straus, spectacle auquel ont participé Marjolaine Elsa Horreux, Evelynne Larochelle et Pascale Bourdages-Godbout. De plus, la soprano Evelynne Larochelle a été retenue pour participer à la demi-finale de l'émission *Un air de famille*, diffusée sur les ondes d'Ici Radio-Canada.



En août 2014, Régis Rousseau a été nommé directeur des études du Conservatoire. Possédant un parcours riche et diversifié comme musicien et gestionnaire culturel, Régis Rousseau était directeur du Conservatoire de musique de Saguenay depuis 2008. Au moment de sa nomination, il siégeait également aux conseils d'administration de la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec, du Conseil des arts et des lettres du Québec et de la Chambre de commerce du Saguenay.

DIPLÔMÉS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) EN MUSIQUE

Catherine Abel-Houle – violoncelle
Marie-Pier Allard – piano
Julien Bélanger – percussion
Bénédict Bérubé – chant
Antonin Bourgault – saxophone
Marie-Claire Cardinal – violon
Annie Chabot – violon
Lucy Chen – percussion
Marie-Pier Descôteaux – trompette
David Echenberg – guitare
Romain Garnier – violon
Karina Gaudreault – flûte
Benoît Gauthier – flûte
Matthieu Gilbert-Thevard – contrebasse
Laurence Gironne – trombone
Christ Habib – guitare
Talia Hatcher – contrebasse
Kimberly Jalbert – trombone
Audrey Lagacé-Charrette – cor
Sacha Lajoie – guitare
Marilou Lepage – violon
Catherine Mailloux – violon
Rébecca Marois – piano
Samuel Martel – guitare
Antoine Morais – trompette
Etienne Morissette – flûte
Élisabeth Pion – piano
Raphaël Plante-Héty – percussion
Lucy Pu – piano
Carole-Anne Roussel – chant
Ana Isabel Ruiz Felix – flûte
Isabelle Santerre – trompette
Marie-Claire Vaillancourt – violon
Dai-Duong Vu – orgue
Abby Walsh – violon

BACHELIERS EN MUSIQUE (B. MUS.)

Pascale Bourdages-Godbout – chant
Simon Coovi Sirois – saxophone
Antonin Cuerrier – clarinette
Jonathan Decelles-Gagnon – trompette
Nicolas Delisle-Godin – clavecin
Élisabeth Forest Cummings – trombone
Fabrice Godin – trombone
Katarzyna Jasinska – flûte
Bruno Laurence Joyal – trombone
Guillaume Laplante-Anfossi – violon
Antoine Laporte – piano
Benjamin Lebel – trompette
Ludovik Lesage-Hinse – clarinette
Ludovik Lesage-Hinse – saxophone
Vincent Mackay – piano
Jean-Philippe McClish – chant
Lysandre Ménard – piano
Anna-Sophie Neher – chant
Ekaterina Nekoz – piano
Anne-Sophie Paquet – violon
Marie Robitaille – piano
Louis Edouard Thouin-Poppe – guitare
Laura Trottier – piano
Dominic Veilleux – chant
Hui Zhang – piano

DIPLÔMÉS DE 1^{er} CYCLE UNIVERSITAIRE AUTRE QUE LE BACCALAURÉAT

Vincent Bergeron – violoncelle
Cédric B. Ménard – clarinette
Corine Chartré Lefebvre – cor
Francis Courtois – écriture
Vincent Crépeault – écriture
Jean-Michel Dubé – piano
Thierry Jacques-Soudin – composition
Miguel Labbée – écriture
Guillaume Lapointe – cor
Charlotte Paradis – alto
Edouard Poliquin-Michaud – percussion
Carmen Vanderveken – composition

MAÎTRES EN MUSIQUE (M. MUS.)

Matthieu Bourget – trombone
Eliane Charest-Beauchamp – violon
Samuel Clark – hautbois
Maude Desrosiers-Carbonneau – clarinette
Gabriele Dostie-Poirier – basson
Ariane Filion-Thériault – piano
Floriane Gally – piano
Julian Geisterfer – guitare
Graham Isaak – contrebasse
Mathias Larivière – violon
Olivier Lavoie-Gagné – orgue
Qiao Yi Miaomu – piano
Anne-Sophie Paquet – violon
Marc-André Riberdy – violoncelle
Simon Rivet – guitare

DIPLÔMÉS DE 2^e CYCLE UNIVERSITAIRE AUTRE QUE LA MAÎTRISE

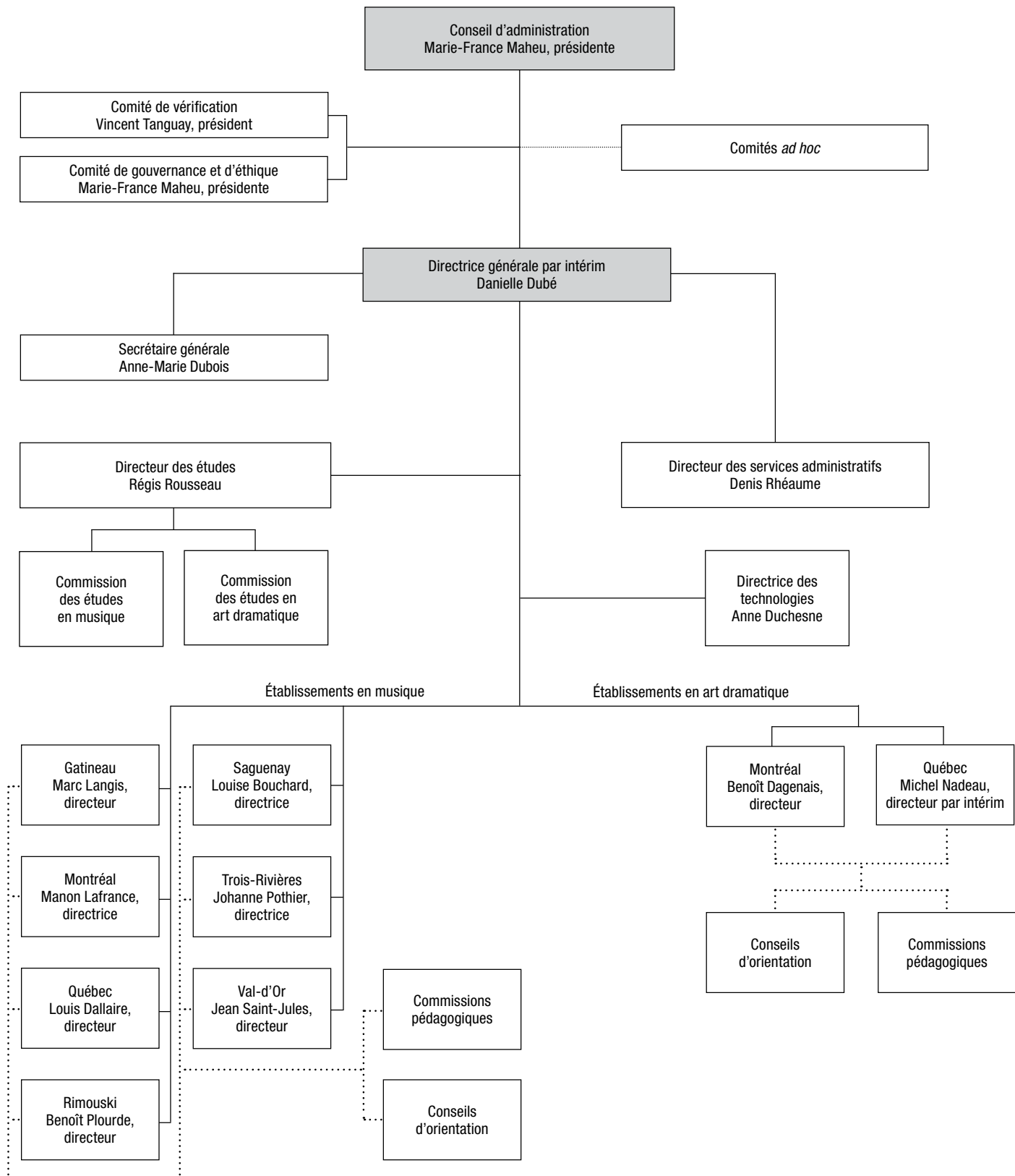
Mathieu Abel – chant
Denis Bernier Martin – violon
Éliane Bessette-Langlois – flûte
Marianne Di Tomaso – violon
Jean-Michel Dubé – piano
Fernando Franco Murillo – composition électroacoustique
Caroline Gélinas – chant
William Li Wei Kuo – composition
Antoine Laporte – piano
Jean-Philippe McClish – chant
Matthew Schoen – composition électroacoustique
Matthias Soly-Letarte – percussion
Li Shi Tan – piano



Photo: studio Magenta

Vincent Boilard, ancien élève et professeur du Conservatoire de musique de Rimouski, a passé avec succès les auditions de l'Orchestre symphonique de Montréal. Il a remporté le poste de premier hautbois associé.

L'ORGANIGRAMME*



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 30 juin 2015, le conseil d'administration du Conservatoire compte 15 membres sur une possibilité de 21, dont 8 sont nommés par la ministre de la Culture et des Communications, 3 sont nommés par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. À ces membres s'ajoutent trois directeurs d'établissement, trois professeurs, un employé non enseignant et deux élèves, tous élus par leurs pairs, ainsi que la directrice générale par interim du Conservatoire.

Le conseil d'administration détermine les orientations du Conservatoire, approuve ses plans stratégiques ainsi que les plans d'action annuels qui en découlent. Il recommande à la ministre de la Culture et des Communications l'adoption des prévisions budgétaires et des états financiers. Il adopte les règlements et politiques qui encadrent les divers secteurs d'activités de l'institution, incluant le conseil d'administration, les commissions des études, les conseils d'orientation et les comités spéciaux. Ainsi, une nouvelle politique a été adoptée au cours de l'année 2014-2015 : la *Politique sur la gestion intégrée des documents*. Enfin, le conseil établit par règlement les régimes pédagogiques applicables à l'enseignement de la musique et de l'art dramatique qui régissent notamment l'admission des élèves, les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le conseil d'administration peut former des comités du conseil d'administration, des comités consultatifs ou des comités spéciaux, et il détermine leur composition et leur mandat. Il a ainsi formé un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de vérification.

Le **comité de gouvernance et d'éthique** est formé de quatre membres du conseil d'administration qui n'ont aucun lien d'emploi avec le Conservatoire. Il a pour fonctions d'élaborer :

- des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires du Conservatoire;
- un code d'éthique applicable aux membres du conseil, aux directeurs ainsi qu'aux autres employés du Conservatoire;
- des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président du conseil et du directeur général;
- des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil.

Les membres de ce comité sont Marie-France Maheu, présidente, Sébastien Dhavernas, Vincent Tanguay et Louis Babin.

Le **comité de vérification** est formé de deux membres du conseil d'administration sur une possibilité de trois, qui n'ont aucun lien d'emploi avec le Conservatoire. Ce comité a pour fonctions :

- d'approuver le plan annuel de vérification interne du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du Conservatoire soit mis en place et d'en faire le suivi;
- de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place;
- de réviser toute activité portée à son attention susceptible de nuire à la situation financière du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un processus de gestion des risques soit mis en place;
- d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe et d'en recommander l'approbation au conseil.

Ce comité est présidé par Vincent Tanguay. La présidente du conseil d'administration du Conservatoire, Marie-France Maheu, en est membre.

PRÉSIDENTS:

Jean-Pierre Bastien *

Marie-France Maheu (octobre 2014)

VICE-PRÉSIDENT :

Sébastien Dhavernas

ADMINISTRATEURS :

Louis Babin

Denis Bernard

René Champigny

Marcel Côté *

Louis Dallaire

Nicolas Desjardins *

Danielle Dubé

Louise Fugère *

Marie Gignac

Michel Gonneville

Philippe Gougeon

Jacinthe Harbec

André Jean *

Ludovik Lesage-Hinse

France Munger *

Michel Nadeau

Véronique Roy *

Jean St-Jules

Vincent Tanguay

* démissions et départs en cours d'exercice

A black and white photograph of the Kronos Quartet. The four members are posed against a bright, overcast sky. From left to right: a man with grey hair in a tuxedo holding a violin; a woman with dark, curly hair in a dark jacket holding a violin; a man with glasses and a tuxedo holding a cello; and a woman with short dark hair in a dark dress holding a violin. A bright lens flare is visible on the cello.

16

L'UTILISATION DES RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

LE PERSONNEL

Par souci de poursuivre sa mission et de demeurer un haut lieu de la formation artistique, le Conservatoire comptait, au 30 juin 2015, sur 314 employés réguliers et occasionnels au sein de son réseau de neuf établissements répartis dans sept régions du Québec. Le personnel animé par la passion et le dévouement pour l'institution cumule plusieurs années de service et constitue la force du réseau, et ce, grâce à sa solide expertise.

CATÉGORIES D'EMPLOIS	POSTES RÉGULIERS	POSTES OCCASIONNELS	TOTAL DES POSTES
Cadres	13	0	13
Professeurs	113	97	210
Professionnels	13	0	13
Personnel de bureau et techniciens	56	2	58
Ouvriers	16	4	20
TOTAL	211	103	314

LA DOTATION ET LE MOUVEMENT DE PERSONNEL

En 2014-2015, le service des ressources humaines a pourvu sept postes par concours pour combler des postes réguliers et occasionnels afin de pallier les départs d'employés pour la retraite ou pour effectuer des remplacements (maladie, maternité, paternité). Onze postes ont été abolis, notamment trois postes de cadre à la direction générale dont la structure administrative a été revue.

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

En 2014, le Conservatoire a consacré 80 926,78 \$ à la formation de son personnel pour un total de 1267,5 heures d'activités de développement.

LES RELATIONS DE TRAVAIL

Les discussions qui ont débuté en janvier 2014 avec le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec en vue de négocier la première convention collective des professionnelles et professionnels se sont poursuivies toute l'année. Leur convention collective est échue depuis le 31 mars 2010.

La convention collective du personnel de bureau, technique et ouvrier est échue depuis le 1^{er} avril 2014. Les discussions en vue de renouveler la deuxième convention ont débuté en mars 2014 avec le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec et se sont poursuivies en 2014-2015.

En ce qui concerne la convention collective des professeurs, elle est échue depuis le 31 mars 2015.

LES PRIMES DE RENDEMENT

Depuis le 26 avril 2010, les ministères et organismes doivent rendre compte des primes versées au cours de l'exercice. Aucune prime de rendement n'a été accordée aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur en 2014-2015.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le plan d'action adopté en 2014 prévoit la présentation des membres et de leurs rôles à l'ensemble des employés, l'appropriation du rôle d'un représentant en prévention et la construction d'outils de travail propres au Conservatoire (ex. : formulaire d'enquête d'accident). Afin que le comité établisse un nouveau plan d'action en décembre 2015, l'employeur dressera la liste de ses obligations ainsi que la liste des lois et règlements en santé et sécurité qui sont applicables au Conservatoire. Les activités du comité sont suspendues depuis l'automne 2014.

LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Au 30 juin 2015, l'employeur ainsi que le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec poursuivait la démarche de conciliation pour l'exercice de maintien de l'équité qui concerne les employés de bureau, technique et ouvrier.

LE PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

En vertu de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, le Conservatoire doit mettre en œuvre un Programme d'accès à l'égalité en emploi.

Au cours de l'année 2014-2015, l'équipe des ressources humaines du Conservatoire a travaillé à la préparation d'un rapport d'analyse des effectifs. Pour ce faire, elle a dressé une liste des emplois, tracé un portrait de ses effectifs pour chacun de ces emplois et identifié des membres du personnel qui font partie des groupes visés.

LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration du Conservatoire surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général,



Marc Lalonde

Le directeur des services administratifs,



Denis Rhéaume

Québec, le 6 novembre 2015



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2015, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec n'a pas comptabilisé aux 30 juin 2015 et 2014, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) En dollars	
	2015	2014
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	7 572 027 \$	7 785 087 \$
Subventions reportées du gouvernement du Québec	5 184 408	5 595 011
Dette nette et déficit cumulé	(2 387 619)	(2 190 076)
État des résultats et du déficit cumulé		
Subventions du gouvernement du Québec	197 543	558 365
Déficit annuel	(197 543)\$	(558 365)\$

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2015, ainsi que des résultats de ses opérations, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

En vertu de l'article 57 de sa loi constitutive, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 30 juin 2015 totalisant 12 686 809 \$ (12 037 761 \$ au 30 juin 2014) témoignent du fait que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 57 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1) n'ont pas été respectées.

La vérificatrice générale du Québec,

 FCPA auditrice, FCA

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 6 novembre 2015

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

de l'exercice clos le 30 juin 2015

	2015 Budget	2015 Réal	2014 Réal
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	28 486 300 \$	28 956 274 \$	28 568 425 \$
Droits de scolarité	1 225 182	1 201 529	1 226 977
Intérêts	30 000	36 456	33 444
Autres revenus (note 4)	970 893	1 208 050	965 965
	30 712 375	31 402 309	30 794 811
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	17 298 809	17 108 625	16 992 619
Loyers et location	7 128 577	6 702 141	7 106 269
Services professionnels, administratifs et autres	1 993 176	1 882 819	1 708 964
Services d'entretien	462 850	395 330	444 877
Frais de déplacements	420 764	291 639	336 692
Fournitures et approvisionnements	273 139	219 637	244 137
Frais d'intérêts sur emprunts	2 172 660	2 299 060	2 268 605
Frais bancaires	20 000	27 529	19 971
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		738	5 950
Amortissement des immobilisations corporelles	3 558 100	3 123 839	3 483 094
	33 328 075	32 051 357	32 611 178
DÉFICIT ANNUEL	(2 615 700) \$	(649 048)	(1 816 367)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(12 037 761)	(10 221 394)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		(12 686 809) \$	(12 037 761) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 30 juin 2015

	2015	2014
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	323 039 \$	402 723 \$
Créances (note 5)	333 842	330 954
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	4 709 240	3 500 182
	5 366 121	4 233 859
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 7)	200 000	470 000
Charges à payer et frais courus (note 8)	2 480 784	1 735 417
Provision pour vacances (note 9)	1 663 382	1 750 484
Revenus reportés	230 320	247 444
Dû au gouvernement du Québec (note 10)	105 315	253 797
Provision pour congés de maladie (note 9)	5 983 816	5 501 028
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	17 148	–
Dette à long terme (note 12)	46 029 114	47 504 810
	56 709 879	57 462 980
DETTE NETTE	(51 343 758)	(53 229 121)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	92 996	74 693
Immobilisations corporelles (note 13)	38 563 953	41 116 667
	38 656 949	41 191 360
DÉFICIT CUMULÉ	(12 686 809) \$	(12 037 761) \$

Obligations contractuelles (note 15)

Éventualité (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Marie-France Maheu
Présidente du conseil d'administration



Marc Lalonde
Directeur général

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

de l'exercice clos le 30 juin 2015

	2015 Budget	2015 Réal	2014 Réal
DÉFICIT ANNUEL	(2 615 700) \$	(649 048) \$	(1 816 367) \$
Variation due aux immobilisations corporelles :			
Acquisitions		(571 863)	(995 646)
Amortissement	3 558 100	3 123 839	3 483 094
Dispositions		738	5 950
	3 558 100	2 552 714	2 493 398
Variation due aux charges payées d'avance :			
Acquisitions		(199 740)	(165 099)
Utilisation		181 437	162 943
		(18 303)	(2 156)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	942 400	1 885 363	674 875
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(53 229 121)	(53 903 996)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(51 343 758) \$	(53 229 121) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 30 juin 2015

	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit annuel	(649 048) \$	(1 816 367) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	-	(49 014)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	738	5 950
Dons reçus en immobilisations corporelles	(103 640)	(14 596)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 123 839	3 483 094
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	5 206	2 865
	2 377 095	1 611 932
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement:		
Créances	(2 888)	114 416
Charges payées d'avance	(18 303)	(2 156)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 209 058)	(1 180 865)
Charges à payer et frais courus	738 751	(188 133)
Subventions reportées du gouvernement du Québec	17 148	-
Revenus reportés	(17 124)	12 611
Provision pour vacances	(87 102)	(142 561)
Provision pour congés de maladie	482 788	271 093
	(95 788)	(1 115 595)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 281 307	496 337
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(461 607)	(1 529 161)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts bancaires	519 600	1 920 830
Remboursement des emprunts bancaires	(789 600)	(3 934 574)
Remboursement sur le dû au gouvernement du Québec	(148 482)	(181 094)
Nouvelle dette à long terme	789 600	3 934 740
Remboursement de la dette à long terme	(2 270 502)	(1 835 002)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 899 384)	(95 100)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(79 684)	(1 127 924)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	402 723	1 530 647
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 14)	323 039 \$	402 723 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2015

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) a été constitué par la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, chapitre C - 62.1), amendée par la Loi modifiant la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (2006, chapitre 26). Cette dernière a modifié les dispositions financières qui régissent le Conservatoire faisant en sorte qu'elles sont devenues non budgétaires depuis le 31 mars 2007.

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements du Conservatoire ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conservatoire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Conservatoire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conservatoire identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Il n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances (sauf les taxes à recevoir) et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (sauf les avantages sociaux), la provision pour vacances, les montants dus au gouvernement du Québec ainsi que les dettes à long terme (à l'exclusion des obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition) sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

REVENUS

Les subventions du gouvernement du Québec, qui sont des paiements de transfert, sont comptabilisées dans les revenus dans la mesure où elles sont autorisées et que le Conservatoire a satisfait à tous les critères d'admissibilité. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période couverte par ces droits.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIFS

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction du Conservatoire. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conservatoire estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que le Conservatoire ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels le Conservatoire participe à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conservatoire sont employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	3 et 5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels et développement informatique	3, 5 et 10 ans
Partitions de musique, volumes	5 et 10 ans
Détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 et 25 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conservatoire de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ministère de la Culture et des Communications

Frais de fonctionnement

Subvention relative aux actifs transférés (note 10)

Virement des subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 11)

Intérêts sur emprunts bancaires

Capital, intérêts et frais d'emprunt – Fonds de financement ⁽¹⁾

2015	2014
27 752 818 \$	27 752 806 \$
148 482	181 094
7 852	49 014
14 154	10 674
1 032 968	574 837
28 956 274 \$	28 568 425 \$

⁽¹⁾ Apparenté sous contrôle commun

4. AUTRES REVENUS

Programme de formation Populaire Jazz du Conservatoire de musique de Rimouski

Exercices pédagogiques

Location de salles

Dons reçus en immobilisations

Autres

2015	2014
589 510 \$	431 150 \$
92 815	118 399
325 895	357 905
103 640	14 596
96 190	43 915
1 208 050 \$	965 965 \$

5. CRÉANCES

Compte à recevoir – Fondation du Conservatoire

Taxes à recevoir

Intérêts à recevoir

Autres (location de salles, droits de scolarité)

2015	2014
11 506 \$	12 829 \$
229 532	196 006
335	1 266
92 469	120 853
333 842 \$	330 954 \$

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec se détaillent comme suit :

Intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires

Intérêts courus sur la dette à long terme – Fonds de financement

Subvention du ministère de la Culture et des Communications

2015	2014
2 075 \$	6 399 \$
61 396	32 651
4 645 769	3 461 132
4 709 240 \$	3 500 182 \$

7. EMPRUNTS BANCAIRES

En vertu du décret 1046-2014 du gouvernement du Québec, daté du 26 novembre 2014, le Conservatoire est autorisé à contracter des emprunts à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 3 455 109 \$ échéant le 31 octobre 2015 (2014 : 6 864 035 \$).

FONCTIONNEMENT

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire par décret à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Conservatoire pour un montant maximum de 1 000 000 \$. Au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014, le Conservatoire n'avait pas contracté cet emprunt.

MAINTIEN DES ACTIFS ET MODERNISATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire à contracter les emprunts suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi que pour le projet de modernisation du réseau des bibliothèques :

Maintien des actifs : Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires, incluant les frais d'emprunt prévus au moment du financement à long terme, s'élève à 2 384 307 \$ (2014 : 2 356 431 \$).

Modernisation du réseau des bibliothèques : Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire à contracter un emprunt bancaire d'un montant maximum de 70 802 \$ (2014 : 3 507 604 \$), incluant les frais d'emprunts prévus lors du financement à long terme, relativement à la modernisation du réseau des bibliothèques.

MAINTIEN DES ACTIFS

Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret d'un montant de capital maximum de 789 600 \$ portant intérêt au taux préférentiel de 3,00 %, échu le 30 novembre 2014.

Marge de crédit remboursable à demande d'un montant de capital maximum de 2 384 307 \$ portant intérêt à taux fixe de 1,29 %, échéant le 31 juillet 2015.

2015	2014
– \$	470 000 \$
200 000	–
200 000 \$	470 000 \$

Le taux préférentiel de l'institution bancaire est de 1,29 % au 30 juin 2015 (2014 : 3,00 %).

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Traitements
Avantages sociaux
Fournisseurs
Intérêts courus à payer au Fonds de financement
Intérêts courus et loyers à payer à la Société québécoise des infrastructures

2015	2014
779 633 \$	413 812 \$
441 391	425 524
484 826	289 139
61 396	32 651
713 538	574 291
2 480 784 \$	1 735 417 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2015, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 %, au 1^{er} janvier 2015 (5,73 % au 1^{er} janvier 2014), de la masse salariale admissible qui doit être versée dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, le Conservatoire verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2014).

Les cotisations du Conservatoire, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 152 073 \$ (2014 : 1 096 455 \$). Les obligations du Conservatoire envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

PROVISION POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

	2015		2014	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	1 750 484 \$	5 501 028 \$	1 893 045 \$	5 229 935 \$
Charge de l'exercice	2 044 486	1 191 314	2 088 463	936 650
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 131 588)	(708 526)	(2 231 024)	(665 557)
Solde à la fin	1 663 382 \$	5 983 816 \$	1 750 484 \$	5 501 028 \$

DESCRIPTION

Le Conservatoire dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Conservatoire.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Dans un contexte de préretraite, les employés faisant partie du personnel non enseignant peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées alors que pour le personnel enseignant, ces journées accumulées converties en mois de calendrier peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées jusqu'à concurrence de six mois de calendrier. Ces choix sont sujets à l'approbation du directeur général. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conservatoire. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Pour le personnel enseignant, le Conservatoire a révisé l'hypothèse de jours perdus utilisée pour l'évaluation actuarielle de la provision des congés de maladie à comptabiliser. Selon les résultats des derniers exercices financiers, l'hypothèse a été révisée en fonction des congés de maladie perdus et de projections.

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie au 30 juin 2015 a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques suivantes et à long terme :

	2015	2014
Taux d'indexation	3,30 % à 3,80 %	3,30 % à 3,80 %
Taux d'actualisation	0,93 % à 3,08 %	1,40 % à 4,36 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 à 34 ans	0 à 33 ans
Nombre de jours perdus	4 % à 36,95 %	4 % à 41,77 %

10. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2015	2014
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	105 315 \$	253 797 \$

Les versements en capital des cinq prochains exercices et des exercices subséquents pour le dû au gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2016	34 596 \$
2017	19 153
2018	11 262
2019	11 262
2020	11 262
2021 et suivantes	17 780
	105 315 \$

Le ministère de la Culture et des Communications versera au Conservatoire une subvention servant à combler la portion annuelle du remboursement de cette dette, selon la disponibilité des crédits alloués annuellement à celui-ci par l'Assemblée nationale.

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions du gouvernement du Québec comportant des stipulations grevant leur utilisation sont reportées et comptabilisées aux résultats à titre de revenus jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont satisfaites. En 2015, les projets spéciaux se rapportent au Plan culturel numérique du Québec. En 2014, les projets spéciaux se rapportaient à des projets d'agrandissement de certains établissements du Conservatoire et à l'élaboration d'un dossier de présentation stratégique et d'études requises. Les variations survenues dans les soldes sont les suivantes :

	2015	2014
Solde au début	– \$	49 014 \$
Subvention attribuée au cours de l'exercice destinée au Plan culturel numérique du Québec	25 000	–
Subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 3)	(7 852)	(49 014)
Solde à la fin	17 148 \$	– \$

12. DETTE À LONG TERME

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 40 654 778 \$, à un taux variable annuellement de 5,35 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 244 681 \$, échéant en mai 2034

34 719 807 \$ 35 813 094 \$

Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 5 346 371 \$, à un taux variable annuellement de 5,31 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 43 001 \$, échéant en mai 2024

3 658 886 3 971 546

Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 753 744 \$, à un taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 5 749 \$, échéant en mai 2022

409 694 459 125

FONDS DE FINANCEMENT

Emprunt sur billet de 1 000 000 \$, à un taux fixe de 3,969 %, remboursable par versements annuels en capital de 100 705 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2019

400 001 500 001

Emprunt sur billet de 1 150 100 \$, à un taux fixe de 4,235 %, remboursable par versements semestriels en capital de 55 153 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2021

657 200 766 734

Emprunt sur billet de 1 245 500 \$, à un taux fixe de 3,122 %, remboursable par versements annuels en capital de 125 428 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en juillet 2021

871 850 996 400

Emprunt sur billet de 1 181 300 \$, à un taux fixe de 1,724 %, remboursable par versements annuels en capital de 118 640 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en décembre 2017

945 040 1 063 170

Emprunt sur billet de 3 934 740 \$, à un taux fixe de 3,271 %, remboursable par versements annuels en capital de 360 044 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en septembre 2024

3 577 036 3 934 740

Emprunt sur billet de 789 600 \$, à un taux fixe de 2,171 %, remboursable par versements annuels en capital de 79 477 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mars 2025

789 600 –

46 029 114 \$ 47 504 810 \$

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices et des exercices subséquents se détaillent comme suit :

2016	2 434 447 \$
2017	2 516 720
2018	3 196 639
2019	2 576 159
2020	2 571 702
2021 et suivantes	32 779 695
	46 075 362 \$

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT

	2015			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	5 740 817 \$	279 005 \$	1 858 \$	6 017 964 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	760 241	89 749	–	849 990
Améliorations locatives	318 182	68 660	–	386 842
Équipement informatique	688 524	52 188	103 131	637 581
Logiciels et développement informatique	3 101 337	66 172	–	3 167 509
Partitions de musique, volumes	465 557	16 089	–	481 646
	11 074 658	571 863	104 989	11 541 532
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 828 005	–	14 554	1 813 451
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	46 753 854	–	14 554	46 739 300
	57 828 512 \$	571 863 \$	119 543 \$	58 280 832 \$

AMORTISSEMENT CUMULÉ

	2015				
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	Valeur comptable nette
Équipement spécialisé	2 885 545 \$	510 847 \$	1 283 \$	3 395 109 \$	2 622 855 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	379 328	130 901	–	510 229	339 761
Améliorations locatives	224 595	48 113	–	272 708	114 134
Équipement informatique	526 618	94 971	102 968	518 621	118 960
Logiciels et développement informatique	901 328	355 713	–	1 257 041	1 910 468
Partitions de musique, volumes	76 429	63 904	–	140 333	341 313
	4 993 843	1 204 449	104 251	6 094 041	5 447 491
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	989 061	183 264	–	1 172 325	733 059
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 828 005	–	14 554	1 813 451	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	8 781 138	1 736 126	–	10 517 264	32 383 403
	11 718 002	1 919 390	14 554	13 622 838	33 116 462
	16 711 845 \$	3 123 839 \$	118 805 \$	19 716 879 \$	38 563 953 \$

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

COÛT

	2014			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	5 418 010 \$	330 244 \$	7 437 \$	5 740 817 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	622 290	137 951	–	760 241
Améliorations locatives	301 861	16 321	–	318 182
Équipement informatique	595 062	93 462	–	688 524
Logiciels et développement informatique	2 792 003	309 334	–	3 101 337
Partitions de musique, volumes	357 223	108 334	–	465 557
	10 086 449	995 646	7 437	11 074 658
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 828 005	–	–	1 828 005
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	46 753 854	–	–	46 753 854
	56 840 303 \$	995 646 \$	7 437 \$	57 828 512 \$

AMORTISSEMENT CUMULÉ

	2014				
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	Valeur comptable nette
Équipement spécialisé	2 370 483 \$	516 549 \$	1 487 \$	2 885 545 \$	2 855 272 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	249 772	129 556	–	379 328	380 913
Améliorations locatives	176 354	48 241	–	224 595	93 587
Équipement informatique	424 494	102 124	–	526 618	161 906
Logiciels et développement informatique	557 779	343 549	–	901 328	2 200 009
Partitions de musique, volumes	18 346	58 083	–	76 429	389 128
	3 797 228	1 198 102	1 487	4 993 843	6 080 815
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	805 796	183 265	–	989 061	916 323
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 462 404	365 601	–	1 828 005	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	7 045 012	1 736 126	–	8 781 138	34 119 529
	9 433 010	2 284 992	–	11 718 002	35 035 852
	13 230 238 \$	3 483 094 \$	1 487 \$	16 711 845 \$	41 116 667 \$

En 2014, est inclus dans le coût du développement informatique un montant de 84 379 \$ correspondant aux intérêts capitalisés, pour le projet de modernisation des bibliothèques. Ce montant est nul en 2015.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles de 26 310 \$ (2014 : 19 694 \$).

Les intérêts versés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 2 276 589 \$ (2014 : 2 274 555 \$).

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire a signé des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2024 pour la location d'espaces et d'appareils de bureautique.

Les charges de location de ces espaces et appareils de l'exercice clos le 30 juin 2015 s'élèvent à 3 924 250 \$ (2014 : 3 983 682 \$)

Les paiements minimums futurs exigibles s'établissent comme suit :

2016	3 859 478 \$
2017	3 858 153
2018	3 783 651
2019	3 728 048
2020	3 726 802
2021 et suivantes	13 626 453
	32 582 585 \$

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Conservatoire est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que le Conservatoire subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les instruments financiers qui exposent le Conservatoire à une concentration du risque du crédit sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances. Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable puisqu'ils sont détenus auprès d'une institution financière réputée. Le risque associé aux créances est réduit, du fait que la principale source de financement provient du gouvernement du Québec. De plus, une politique de recouvrement a été mise en place en regard des frais de scolarité. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conservatoire au risque de crédit. La concentration du risque de crédit liée aux autres créances n'est pas présentée, étant donné que le solde de celles-ci à la date de clôture est peu significatif.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conservatoire ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Conservatoire finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement ainsi que des subventions. Les besoins en liquidité sont gérés de façon régulière et des facilités de crédit sont disponibles pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les échéances des emprunts bancaires et des dettes à long terme sont présentées respectivement aux notes 7 et 12. L'échéance des charges à payer et frais courus se situe entre 30 et 45 jours.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le Conservatoire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes pour tous les emprunts. Par conséquent, les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêt sont réduits au minimum étant donné que les remboursements sont prévus être faits selon l'échéancier.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit :

	2015	2014
Loyers et entretien – Société québécoise des infrastructures	5 902 727 \$	6 820 023 \$
Améliorations locatives et équipement spécialisé – Société québécoise des infrastructures	11 852	6 954
Intérêts – Société québécoise des infrastructures	1 926 301	2 135 308
Services professionnels et auxiliaires, loyer – ministère de la Culture et des Communications	373 359	506 954
Services auxiliaires, fournitures et communications – Centre des services partagés du Québec	298 090	327 699
Autres produits – Collège de Rimouski	589 510	431 150
Intérêts et frais d'emprunt – Fonds de financement	223 051	122 624

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

De plus, la Société du Grand Théâtre de Québec offre, à titre gratuit, des locaux au Conservatoire.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Conservatoire est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conservatoire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Sa mission consiste à recueillir des dons afin d'octroyer des bourses aux élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

En 2014-2015, un montant de 19 915 \$ (2013-2014 : 41 920 \$) a été assumé par le Conservatoire pour le compte de la Fondation afin de maximiser les bourses octroyées aux élèves. Ces frais sont reliés à une charge de traitements et avantages sociaux.

19. ÉVENTUALITÉ

Maintien de l'équité salariale

Pour donner suite à ses obligations légales en matière de maintien de l'équité salariale, le Conservatoire a complété les évaluations des quatre catégories d'emploi assujetties à cet exercice. À la date de la préparation des états financiers, un règlement final a été entériné pour deux des catégories d'emplois, une autre catégorie n'aura pas d'ajustement alors que pour l'autre catégorie, le Conservatoire poursuit ses représentations afin de compléter l'exercice. La direction est d'avis qu'une provision suffisante a été comptabilisée en fin d'exercice aux états financiers et que le règlement final de cette éventualité n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Conservatoire.

Traitement des taxes à la consommation liées aux aménagements

Des discussions sont actuellement en cours concernant le traitement des taxes à la consommation des opérations financières liées aux aménagements (améliorations locatives). Selon l'issue de ces discussions, le moment de perception des taxes par la Société québécoise des infrastructures (SQI) auprès du Conservatoire pour ses aménagements pourrait différer et entraîner des ajustements importants dans l'état de la situation financière. De plus, le Conservatoire pourrait devoir effectuer plus rapidement des sorties de fonds à moins qu'une entente soit conclue entre les parties permettant l'étalement des sommes exigibles selon un mode de financement déterminé. Cette situation n'aurait, cependant, aucune incidence sur les résultats d'exploitation du Conservatoire. Actuellement, l'issue des discussions n'est pas déterminable. De plus, l'ampleur des sommes en cause ne peut être mesurée étant donné que l'issue de l'interprétation de chacune des opérations liées aux aménagements n'est pas encore connue.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (RI) POUR L'EXERCICE 2014-2015 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	DÉBOURS PLANIFIÉS EN RI	DÉBOURS RÉELS EN RI	ÉCART
Projets de développement	37,0	94,3	- 57,3
Autres activités (continuité et encadrement)	1 201,2	981,9	219,3
TOTAL	1 238,2	1 076,2	162,0

NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2014-2015

	NOMBRE DE PROJETS
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	2
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	1
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	1
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	2



Photo: Marilyn Grondin

En août 2014, un trio piano, trompette et voix composé respectivement d'Annie-Claude Dallaire, de Julien Cossette et d'Emma Fekete, tous élèves du Conservatoire de musique de Val-d'Or, s'est illustré au moment de sa participation au Festival classique de l'Abitibi-Témiscamingue.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUAND L'AVENIR EST AUJOURD'HUI

Le plan d'action de développement durable du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été rendu public le 31 mars 2009. Une version modifiée et enrichie d'une action en lien avec l'Agenda 21C a été reconduite jusqu'en 2015.

Le plan d'action a été élaboré en tenant compte des singularités géographique et pédagogique du Conservatoire (neuf établissements desservant sept régions différentes, et présence de tous les ordres d'enseignement dans chacun des établissements d'enseignement de la musique), de la mission et des responsabilités que confie le législateur (Loi sur le Conservatoire, RLRQ, chapitre C-62.1), à l'institution, ainsi qu'aux gens qui y œuvrent. Il vise à favoriser l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de formation, d'information et de gestion de l'institution, de même qu'à travers les événements artistiques qui jalonnent la vie de son réseau d'établissements de formation musicale et théâtrale. Le plan d'action convie donc les élèves, le personnel et les gestionnaires du Conservatoire à faire, dans l'exercice de leurs fonctions, les meilleurs choix possibles eu égard aux considérations sociales, environnementales, économiques et culturelles en présence.

11 ACTIONS

1. Mettre en œuvre des activités qui contribuent à la réalisation du Plan de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.
2. Rendre la préoccupation au regard du développement durable présente dans le plan de communication et inclure le développement durable dans le Rapport annuel de gestion du Conservatoire.
3. Mettre en place des mesures visant à favoriser l'écoresponsabilité au sein du Conservatoire et de son réseau d'établissements d'enseignement.
4. Gérer les matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler et Valoriser).
5. Maintenir et renforcer le soutien apporté par le Conservatoire à divers organismes culturels régionaux.
6. Contribuer à la vitalité culturelle des régions où le Conservatoire est implanté.
7. Accroître la capacité du Conservatoire d'établir des partenariats.
8. Promouvoir le rôle de la culture comme déterminant de la santé.
9. Susciter l'implication des communautés dans les conseils d'orientation des établissements d'enseignement du Conservatoire.
10. Faire reconnaître les diplômes des programmes en interprétation musicale des niveaux baccalauréat et maîtrise du Conservatoire.
11. Poursuivre l'offre de programmes de formation continue au Conservatoire et développer de nouveaux programmes au besoin.

Parce qu'il est écoresponsable, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a choisi de limiter l'impression sur papier de son rapport annuel et de publier la section complète dédiée au développement durable 2014-2015 dans son site Web :

conservatoire.gouv.qc.ca

LA FONDATION DU CONSERVATOIRE



En 2014, c'est tout le Québec qui a manifesté son appui au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et sur cette nécessité d'offrir une formation artistique de haut niveau sur l'ensemble du territoire québécois.

Porté par cet appui et le soutien croissant des donateurs, le conseil d'administration de la Fondation du Conservatoire a décidé de se projeter dans l'avenir et de multiplier les efforts afin d'offrir un soutien accru à l'excellence. Notre objectif est d'aider ces jeunes musiciens et comédiens à parfaire leur formation et de leur permettre d'accéder aux scènes les plus prestigieuses.

Au fil des ans, la Fondation accroît son action en se dotant d'une structure lui permettant d'avoir les moyens de ses ambitions. Le succès des événements-bénéfice des trois dernières années en sont un bel exemple. Il est important de reconnaître que le Conservatoire est un incomparable incubateur de talents et que, sans lui, le Québec serait considérablement appauvri culturellement.

Grâce à l'apport incontestable de ses généreux donateurs, de bénévoles et de ses partenaires d'affaires, la Fondation est fière d'annoncer son bilan 2014 :

- La somme de 184 874 \$ a été versée en bourses d'études et de perfectionnement, y compris la bourse de la Financière Sun Life soulignant l'engagement social des élèves.
- Le montant de 80 108 \$ a été remis pour la réalisation de projets pédagogiques.
- La Fondation a reçu la valeur de 64 390 \$ en dons d'instruments de musique et de partitions, qui ont été remis au Conservatoire.

Je tiens à souligner la générosité des artistes, des élèves, des professeurs et de tous les directeurs du réseau d'enseignement du Conservatoire dont la collaboration avec la Fondation est précieuse et essentielle.

Au nom des membres du conseil d'administration de la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, permettez-moi d'exprimer notre reconnaissance à la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, madame Hélène David, pour son engagement soutenu envers le Conservatoire.

Lucie Leclerc
Présidente,
Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique
du Québec

Au printemps 2014, Charles Richard-Hamelin a reçu une bourse d'excellence de la Fondation Sandra et Alain Bouchard. Lauréat du Prix d'Europe en 2011, Charles Richard-Hamelin se démarque aujourd'hui comme l'un des pianistes les plus prometteurs de sa génération. En avril 2015, il a été retenu parmi les 84 candidats participant à la 17^e édition du Concours international de piano Frédéric Chopin de Varsovie.

La Fondation tient à remercier la généreuse contribution des donateurs de toutes les régions du Québec. Nous tenons à adresser un merci tout spécial au Mouvements Desjardins, à la Fondation Sandra et Alain Bouchard, à la Caisse Desjardins de la Culture, à la Fondation Desjardins, à la Financière Sun Life et à la Banque Nationale.

Et merci à tous les généreux donateurs du Québec. Par votre engagement, vous permettez aux jeunes artistes de lancer leur carrière, de parfaire leurs connaissances, de se concentrer sur leur art et d'inspirer les générations futures.

Les membres du conseil d'administration de la Fondation:

Présidente

LUCIE LECLERC, Présidente, directrice générale, BIP – Bureau d'Intervieurs Professionnels

Vice-président

JEAN-GUY BRUNELLE, Vice-président exécutif, Financière Banque Nationale

Trésorière

SOPHIE BUREAU CPA, CA, Associée déléguée, BMO Canada

Administrateurs

LOUISE BOUCHARD, Directrice, Conservatoire de musique de Saguenay

PIERRE BOURNAKI, Vice-président Actions, State Street Marchés Mondiaux Canada inc.

MARIE-CHRISTINE COJOCARU, Directrice générale, Caisse Desjardins de la Culture

ROBERT CUMMINS, Cofondateur et chef de la direction, TST Systèmes Énergie

BENOIT DAGENAIS, Directeur, Conservatoire d'art dramatique de Montréal

GASTON DÉRY, Vice-président responsabilité sociale, Arrimage Québec

STÉPHANE DESLAURIERS, Président, Centaurus

LOUISE FORAND-SAMSON, Pianiste, cofondatrice du Camp musical de Lanaudière

JEAN SIMARD, Président-directeur général, Association de l'aluminium du Canada

RICHARD TREMBLAY, Conseiller en gestion de projets

ROBERT TREMPPE, Robert Trempe Conseils

LOUISE VAILLANCOURT, LL.L., LL.B., LV Conseils Institutionnels inc.

Note: L'exercice financier de la Fondation se termine le 31 décembre



Photo: Elizabeth Delage

ANNEXES

L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Au cours de l'exercice, le nouveau système comptable et de gestion financière Clara, implanté en 2013-2014, a permis à la fois d'alléger et d'optimiser différentes fonctions administratives, notamment le processus d'approvisionnement des établissements et de la direction générale, la gestion de l'inventaire des biens, la production de rapports de gestion personnalisés et adaptés aux demandes de reddition de comptes provenant des différentes instances gouvernementales.

De plus, cette nouvelle plateforme technologique, par ses éléments de sécurité et d'approbation, assure davantage l'intégrité des informations et des données financières traitées ainsi que le respect des niveaux hiérarchiques applicables entre les différentes unités administratives de l'institution. Elle permet également la numérisation des documents probants liés aux transactions financières.

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Affirmant d'entrée de jeu son caractère francophone, le Conservatoire, en adoptant sa propre politique linguistique (résolutions CA-2012-2013-16 et CA-2013-2014-6), entend valoriser et promouvoir l'emploi d'une langue française de qualité dans toutes ses sphères d'activités : enseignement et recherche, communication, administration et relation de travail, et ce, dans l'ensemble de son réseau d'établissements d'enseignement.

Un comité permanent chargé de veiller au respect de la Charte de la langue française au sein de l'institution et d'assurer la mise en œuvre de sa politique linguistique a été constitué.

Le Secrétariat général et le Service des communications et des relations publiques du Conservatoire répondent aux questions des employés en ce qui concerne l'usage de la langue. Le Conservatoire n'a reçu aucune plainte en cette matière au cours de l'année 2014-2015.

La *Politique linguistique du Conservatoire* est publiée dans la section Accès aux documents du site Web du Conservatoire.

LES MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

Ces mesures correspondant à une réduction de 2 % de la masse salariale et de 3 % des dépenses de fonctionnement n'ont pas été appliquées au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour l'exercice financier 2014-2015. En effet, exceptionnellement, le ministère de la Culture et des Communications a identifié des mesures différentes, mais équivalentes, de contrôle des dépenses. L'impact budgétaire a été absorbé à même le portefeuille ministériel.

Photo : Stéfanie Lavoie



À l'automne 2014, Alexis Lavoie Lebel, qui a étudié le trombone, d'abord au Conservatoire de Rimouski avec Yvan Moreau, puis au Conservatoire de Québec avec Andrew Clayden, a remporté le Premier Prix du 14^e Concours international de musique de Chieri, en Italie, avec la plus haute note attribuée, toutes catégories confondues, soit une note de 100 %.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Pour donner suite à l'adoption de la *Politique de financement des services publics*, le Conservatoire a procédé à des travaux d'évaluation des coûts totaux (coûts directs et indirects) de ses services tarifés. Les résultats de ces travaux sont les suivants :

PRODUITS PROVENANT DE LA TARIFICATION	MÉTHODE DE FIXATION DU TARIF	MODE D'INDEXATION DU TARIF	DATE DE LA RÉVISION TARIFAIRE	REVENUS DE TARIFICATION	COÛTS DES BIENS ET SERVICES	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ
Programmes et activités de formation en musique des 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires	Coût	Refixation	Février 2012	600 328	10 774 095	6 %	6 %
Programmes et activités de formation en musique de niveau collégial	Coût	Refixation	Février 2012	211 020	5 987 318	4 %	4 %
Programmes et activités de formation en musique de niveau préparatoire	Coût	Refixation	Février 2012	152 093	6 285 732	2 %	2 %
Programmes et activités de formation en art dramatique des 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires	Coût	Refixation	Février 2012	234 287	6 845 153	3 %	3 %
JUSTIFICATION: Selon la Loi constitutive du Conservatoire, les revenus de tarification liés aux programmes de formation en musique et en art dramatique sont régis par la <i>Directive sur les droits de scolarité et autres frais relatifs aux programmes réguliers du Conservatoire en regard de l'année scolaire 2009-2010 et les autres années subséquentes</i> . À noter que la structure tarifaire entérinée demeure en vigueur et inchangée en 2014-2015, à l'exception d'une hausse des droits de scolarité et d'un changement du nombre d'unités pour chacun des programmes du régime pédagogique d'art dramatique. D'importants travaux seront réalisés au cours des prochaines années : révision des processus, de la gestion administrative, du financement et de la tarification. Par conséquent, pour l'année 2015-2016, la direction du Conservatoire choisit de conserver les mêmes niveaux de financement que ceux atteints en 2014-2015.							
Formation continue	Coût	Refixation	Février 2010	96 616	90 629	107 %	110 %
JUSTIFICATION: Le programme de formation continue du Conservatoire est réalisé en collaboration avec l'Union des artistes et le Regroupement pour la formation en audiovisuel. Ce programme répond à l'une des recommandations de la <i>Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle</i> (Gouvernement du Québec, 2003) vis-à-vis laquelle le Conservatoire assure une formation en doublage cinéma. Au cours des dernières années, la participation financière des deux organismes a permis d'atteindre un financement supérieur aux charges du programme, dégageant ainsi un surplus budgétaire. Toutefois, pour l'année 2015-2016, seule l'Union des artistes poursuit sa participation à la réalisation de ce programme. Ainsi, la direction du Conservatoire révisé le niveau de financement de 110 % en 2014-2015 à 100 % en 2015-2016.							
Location des espaces	Valeur marchande	Refixation	Mars 2010	357 905	349 164	103 %	120 %
JUSTIFICATION: Le service de location des espaces à une clientèle externe (salles de concert, de théâtre, de répétition, d'enregistrement et autres) a été développé et mis en place au cours de l'année 2010-2011. Pour l'ensemble des neuf établissements, et plus particulièrement au Conservatoire de musique de Montréal et au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, les outils de gestion et de paiement ainsi que l'équipe administrative affectée à ce service permettent une optimisation accrue des procédés administratifs favorisant ainsi le développement et le service à la clientèle. Au cours de la dernière année financière et de celle qui suivra, des coûts d'entretien et de soutien de la plateforme technologique ont été consacrés au service de location des espaces à Montréal. Pour l'année 2015-2016, la direction du Conservatoire révisé le niveau de financement de 120 % visé en 2014-2015 à 110 %.							
				1 652 249 \$	30 332 090 \$		
SERVICES QUI AURAIENT PU FAIRE L'OBJET D'UNE TARIFICATION MAIS QUE LE CONSERVATOIRE NE TARIFE PAS							
Prêt d'instruments de musique							
Prêt de locaux							
REVENUS PROVENANT D'UNE AUTRE SOURCE QUE LA TARIFICATION							
Subventions				28 956 274 \$			
Autres revenus				793 786 \$			
SOUS-TOTAL				29 750 060 \$			
CHARGES NON LIÉES À LA PRESTATION DE SERVICES						En 2013-2014	
Rémunération de la direction générale					155 714 \$	160 947 \$	
Variation annuelle des réserves de vacances et de maladie de tout le personnel du Conservatoire					743 729 \$	529 977 \$	
Portion de la rémunération du personnel administratif du réseau des établissements					240 429 \$	243 873 \$	
Dépenses liées aux autres revenus n'entrant pas dans la tarification					579 395 \$	443 928 \$	
SOUS-TOTAL					1 719 267 \$		
TOTAL DES REVENUS ET DES DÉPENSES				31 402 309 \$	32 051 357 \$		

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a traité 12 demandes d'accès à l'information au cours de l'exercice 2014-2015. Pour l'essentiel, il s'agissait d'information financière, de statistiques, d'études et de rapports sur le Conservatoire ainsi que de communications. En conformité avec les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, après analyse de chacune des demandes, le Conservatoire a répondu favorablement à six demandes, transmis des réponses partiellement positives à cinq demandeurs et une réponse négative à un demandeur. Les articles 9, 14, 22, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 47, 48, 53, 54, 57 et 59 ont été invoqués dans ces derniers cas selon la nature de l'information concernée.

Aucune de ces demandes n'a fait l'objet de recours auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec ni de demande d'accommodements.

Conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec publie dans son site Internet divers documents dans le but d'accroître la transparence de son fonctionnement et de ses activités.

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CONSERVATOIRE

Adopté par la résolution CA-2007-2008-31 du conseil d'administration du Conservatoire en date du 14 mars 2008; amendé par la résolution CA-2008-2009-27 du conseil d'administration du Conservatoire au moment de sa dixième séance ordinaire tenue à Québec, le 17 février 2009.

Ce document est publié à l'adresse suivante : conservatoire.gouv.qc.ca/acces-aux-documents-et-protection/

SECTION I – PRINCIPES

1. Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, ci-après désigné « le Conservatoire », est institué par voie législative (Loi sur le Conservatoire, RLRQ, chapitre C-62.1).
2. Le Conservatoire est un organisme du gouvernement, tel que défini par la Loi sur le Vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01, a. 4, 3o).
3. En tant qu'organisme du gouvernement, le Conservatoire doit établir un code d'éthique applicable à ses administrateurs, conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30, a. 3.0.3, 3.0.4).
4. Conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30, a. 3.0.4), le code d'éthique porte sur les devoirs et obligations des personnes visées et traite notamment des points suivants :
 - les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
 - l'identification de situations de conflits d'intérêts;
 - les devoirs et obligations de ces personnes même après qu'elles aient cessé d'exercer leurs fonctions;
 - les mécanismes de mise en œuvre du code d'éthique, notamment la désignation des personnes qui en sont chargées et la possibilité de sanctions.

SECTION II – OBJETS ET INTERPRÉTATION

5. Aux fins de la mise en œuvre du présent code d'éthique, l'expression « administrateurs du Conservatoire » désigne les membres de son conseil d'administration nommés ou élus en vertu des dispositions de l'article 4 de la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, chapitre C-62.1) ainsi que des règlements adoptés par le Conservatoire en regard de cet article.
6. Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et sa clientèle, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général. Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration générale du Conservatoire au sein de son organisation et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
7. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient de poser ou non, le membre du conseil doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent code d'éthique, en se référant au mandat et à la mission du Conservatoire ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles celui-ci s'appuie.
8. Le présent code d'éthique ne soustrait pas les administrateurs du Conservatoire au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, chapitre M-30, r.01). En cas de divergence entre le présent code d'éthique et ce dernier règlement, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.

SECTION III – NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

— RÈGLES GÉNÉRALES —

9. Le membre du conseil doit contribuer à la réalisation de la mission du Conservatoire et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens. Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
10. Le membre du conseil doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien du Conservatoire sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, groupe ou organisation.
11. Le membre du conseil doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel du Conservatoire, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec laquelle il entre en relation.

— EXERCICE DE LA FONCTION D'ADMINISTRATEUR —

12. Le membre du conseil se rend disponible pour remplir ses fonctions au service du Conservatoire, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires du Conservatoire et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote, sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

13. Le membre du conseil met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires du Conservatoire.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres, lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le conseil doit prendre ou sur une action que le conseil doit poser.

14. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques du Conservatoire, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.
15. Le membre du conseil doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires du Conservatoire et l'information y afférant respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

— HONNÉTÉTÉ —

16. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.
17. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens du Conservatoire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.
18. Le membre du conseil doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service du Conservatoire.
19. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis au Conservatoire.
20. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
21. Le membre du conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

— DISCRÉTION ET RÉSERVE —

22. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service du Conservatoire et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
23. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.
24. Le membre du conseil autre que le président du conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole du Conservatoire, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de l'un d'eux ou de l'ensemble du conseil.
25. Le membre du conseil ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation du Conservatoire ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y œuvrent, de sa clientèle ou de ses partenaires.

26. Le membre du conseil, qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil, doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures. En aucun temps il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle en ce qui concerne le Conservatoire, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y œuvrent, sa clientèle ou ses partenaires.
27. Le membre du conseil, qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil, ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public en ce qui concerne le Conservatoire ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du conseil.
28. Le membre du conseil qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière du Conservatoire ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé, ou dont il a été témoin, dans l'exercice de son mandat au sein du conseil.
29. Aucun membre du conseil ne doit transiger avec un membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article 27 qui précède.

SECTION IV – MISE EN ŒUVRE

— MESURES PRÉVENTIVES —

30. Le président du conseil doit s'assurer que les membres du conseil respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs du Conservatoire.
31. Dans les 30 jours de son entrée en fonction ou au moment de la première réunion du conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, le membre du conseil doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire jointe en annexe du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au président du conseil.
32. Une fois par année, chaque membre du conseil doit remettre au président du conseil une déclaration écrite, d'une part, dénonçant, au meilleur de sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre le Conservatoire ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

Un membre du conseil à qui échoit, par succession ou autrement, un intérêt pouvant entrer en conflit avec les intérêts du Conservatoire doit en informer par écrit et sans délai le président du conseil. Il doit en outre s'abstenir de voter sur toute question concernant cet intérêt, éviter d'influencer toute décision du conseil s'y rapportant et se retirer de la séance pour la durée des délibérations du conseil sur ce sujet. Il revient au président du conseil de déterminer si, le cas échéant, ce membre doit se départir de son intérêt ou se désister du conseil.

— PROCESSUS DISCIPLINAIRE —

33. Le président du conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un membre du conseil à une obligation prévue par le présent code d'éthique. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.
34. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil a manqué aux obligations du code d'éthique des administrateurs du Conservatoire, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque ce dernier est l'autorité compétente pour agir en vertu du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, chapitre M-30, r.01). Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, s'il a requis et reçu un tel avis.
35. Le processus disciplinaire applicable est celui prévu aux articles 37 à 42 du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, chapitre M-30, r. 01).

SECTION V – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

36. Les membres en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent code d'éthique sont tenus, dans les 30 jours de cette date, de remplir la déclaration relative à leur adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire, déclaration stipulée à l'article 30 qui précède, ainsi que la déclaration prévue à l'article 31 du présent code d'éthique.

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'exercice 2014-2015.



Simon Rivet, élève en guitare dans la classe de Patrick Roux au Conservatoire de musique de Gatineau, a reçu le Prix avec grande distinction. Il a également été proclamé gagnant du Concours de concerto 2015 du Conservatoire de musique de Gatineau, *ex æquo* avec le pianiste Yu Yang Xie.

**SIÈGE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

225, Grande Allée Est
Bloc C, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2327

**CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE
DE MONTRÉAL**

4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4283

**CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE
DE QUÉBEC**

31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A6
418 643-2139

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU

430, boul. Alexandre-Taché
Gatineau (Québec) J9A 1M7
819 772-3283

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
DE MONTRÉAL**

4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4031

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC

270, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5G1
418 643-2190

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI

22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec) G5L 4E2
418 727-3706

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAGUENAY

202, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 6R8
418 698-3505

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE
TROIS-RIVIÈRES**

587, rue Radisson
Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8
819 371-6748

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VAL-D'OR

88, rue Allard
Val-d'Or (Québec) J9P 2Y1
819 354-4585

conservatoire.gouv.qc.ca

CONSERVATOIRE

de musique de Saguenay

CONSERVATOIRE

d'art dramatique de Québec

CONSERVATOIRE

de musique de Québec

CONSERVATOIRE

de musique de Rimouski

LE CONSERVATOIRE PLUS PRÉSENT QUE JAMAIS !

CONSERVATOIRE.GOUV.QC.CA



Conservatoire
de musique
et d'art dramatique

Québec

